Chronique scolaire

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **46 (1917)**

Heft 16

PDF erstellt am: **28.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

La librairie Herder, qui n'a pas craint de poursuivre, en pleine guerre, la publication de son *Lexikon* pédagogique, lance maintenant une méthodologie de large envergure. Ses auteurs sont bien connus, et au-delà des frontières allemandes. Le volume qu'ils nous présentent n'est pas un manuel pour commençant ; c'est un exposé systématique et savant de didactique spéciale, dont les pédagogues catholiques tireront grand profit. Les résultats certains de la psychologie expérimentale ont été mis à profit. Le programme des branches primaires me paraît raisonnable. Les méthodes tendent à mettre au premier plan l'activité personnelle de l'élève, activité intellectuelle surtout, car les auteurs ne sont pas tombés dans les exagérations des partisans des occupations manuelles. L'enseignement est ordonné suivant les étapes didactiques : intuition, intellection, application, qui correspondent au triple moment psychologique : saisir, comprendre, agir. Directeur d'une école normale pendant une trentaine d'années, traducteur de la *Psychologie* du cardinal Mercier, auteur d'une excellente *Psychologie pédagogique* récemment traduite en français, M. Habrich a pensé que les élèves-maîtres avaient besoin d'une « réthorique de la leçon » plus encore que les gymnasiastes pour leurs discours et leurs rédactions. Le plan demeurera parce qu'il est naturel, parce qu'il est traditionnel ; il rendra des services à tous ceux qui voudront s'en servir avec intelligence, sans servilité, aux débutants, en particulier. E. D.

CHRONIQUE SCOLAIRE

Fribourg. — *Un cours de méthodologie primaire.* — D'accord avec la Chancellerie de l'Université, M. l'abbé Dévaud se propose de donner, pendant le semestre d'hiver 1917-1918, une série de 9 ou 10 conférences sur des questions de méthodologie primaire. Chaque séance comprendra une partie théorique et une partie pratique. La partie théorique, de 8 à 10 h. (commencement à 8 $^1/_4$ heures précises) consistera en un cours sur l'enseignement d'une branche du programme primaire et régional. A 10 h., on organisera, autant que faire se peut, une démonstration pratique, une leçon à des enfants ; elle sera suivie d'une discussion et d'une causerie. La séance sera terminée à 11 h. $^3/_4$ au plus tard.

La première séance aura lieu, sauf avis contraire, le jeudi 8 novembre, au Lycée ; le numéro de la salle sera indiqué par affiche à la table noire. Les conférences se tiendront chaque quinzaine, le jeudi matin, soit le 22 novembre, le 6 décembre, le 20 décembre, pour 1917.

M. l'abbé Dévaud traitera, pour commencer, de l'enseignement de l'Histoire sainte dans les écoles primaires et régionales.

La carte d'auditeur doit être prise à l'avance à la Chancellerie de l'Université, moyennant une finance d'inscription de 2 fr. pour la série complète du semestre d'hiver.

On souhaite que les membres du corps enseignant, officiel et libre, de la ville et des environs voudront bien prendre part à ce cours, organisé spécialement à leur intention.

— Pour déférer, dans une certaine mesure, aux vœux du Grand Conseil, le cercle scolaire de Corminbœuf-Chésopellôz a accordé à son institutrice, à la suite du renchérissement de la vie, une allocation de 100 fr. ; l'instituteur bénéficie des mêmes avantages. La commune du Crêt a versé, dans le même but, 150 fr. à son instituteur ; Lieffrens a donné 50 fr., et Sorens également 50 fr. La commune de Villariaz a voté l'allocation entière, soit 125 fr., en faveur de son instituteur.

La commune de Lentigny a accordé à son instituteur et à la Sœur enseignante la subvention intégrale votée par le Grand Conseil. L'autorité communale l'a fait spontanément et a ordonné le versement immédiat de l'allocation, afin de témoigner notamment sa gratitude an dévoué maître qui enseigne depuis vingt-trois ans dans la localité.

Le conseil communal de La Tour-de-Trême a satisfait entièrement au désir du Grand Conseil d'améliorer le sort matériel du corps enseignant, sans oublier « l'allocation supplémentaire proportionnée au nombre de bouches à nourrir », et cela pour deux instituteurs mariés et pour les cinq institutrices. Citons encore les communes de Chavannes-les-Forts et de Prez-vers-Siviriez, qui ont versé à leurs deux maîtres les sommes respectives de 365 et 305 fr., cela en sus d'augmentations de traitement de 200 et 100 fr., faites au début de l'année. Ajoutons que ces deux localités donnent à leurs maîtres tout l'affouage nécessaire.

La commune d'Arconciel avait accordé à son instituteur une allocation supplémentaire de 100 fr. dès le 1er juillet 1916. Elle a également complété cette allocation selon les désirs du Grand Conseil. La Sœur enseignante a aussi bénéficié des libéralités de la commune.

Les communes de Belfaux, Blessens, Botterens, Charmey, Echarlens, Cugy, Granges-Paccot, Rue, Vllarbeney et Vuisternens-en-Ogoz ont déféré entièrement aux vœux de l'autorité législative.

Montbovon a accordé la moitié de l'allocation ; Murist, 100 fr. ; le cercle scolaire d'Onnens (Onnens, Lovens, Corjolens), 100 fr .; Prez-vers-Noréaz, également 100 fr., mais à son instituteur seulement ; ceci en rectification de la communication précédente dans laquelle Prez-vers-Noréaz figurait

au nombre des communes qui avaient accordé l'allocation entière.

Noréaz a accordé la seconde moitié de l'indemnité prévue par notre autorité législative pour le renchérissement de la vie.

Il est à propos de rappeler ici que, lorsqu'une commune est signalée comme ayant accordé l'allocation entière, il est sous-entendu que le supplément de 30 fr. par enfant en bas-âge a aussi été accordé. Pour ne citer qu'un nom, la commune d'Arconciel est dans ce cas ; et non seulement, elle a accordé l'allocation entière, mais elle a prévenu les vœux de nos législateurs, en prenant l'initiative d'une décision en 1916 déjà, en faveur de son instituteur.

Ces témoignages de bienveillance des communes à l'égard du corps enseignant honorent ceux qui les accordent et sont un puissant moyen d'encouragement pour ceux qui en sont l'objet.

Il nous revient officieusement que le conseil communal de Fribourg a tenu compte des circonstances difficiles qui grèvent, sans compensation, le budget des fonctionnaires et employés chargés de famille et qu'il accorde des allocations supplémentaires à son nombreux personnel enseignant. Nous ne sommes pas encore fixés sur le chiffre des indemnités votées.

AVIS

Les membres du corps enseignant sont priés d'envoyer au plus tôt la commande de matériel, ce afin d'éviter en novembre l'encombrement et des retards dans l'expédition.

Dépôt central du matériel scolaire, section A.

L'Administration.